



CAHIER DES CHARGES

CHAMPIONNAT RÉGIONAL FLAG FOOTBALL

INTRODUCTION

Le Cahier des charges (CDC) du championnat régional Flag Football U9, U11, U13, U15, U17 ou Senior décrit les obligations des équipes participantes à ce championnat.

Le CDC décrit également le minimum requis à l'organisation des tournois organisés pour le championnat.

Le CDC est complémentaire des Règlements particuliers (RP) du Flag Football (RPC-Flag Football et RPA-Flag Football).

1. INSCRIPTION

Seules les Associations sportives affiliées (ASA) à la Fédération et adhérentes à la Ligue Grand Est de Football Américain sont admises à participer au championnat régional du Grand Est.

Les équipes des régions limitrophes n'organisant pas de championnat régional et, volontaires pour intégrer le championnat régional Grand EST et/ou une équipe d'un club étranger dont la Fédération ou sa déclinaison territoriale n'organise pas de compétition et volontaires pour intégrer le championnat régional Grand EST peuvent participer au championnat régional.

Chaque ASA pourra inscrire une équipe ou plusieurs par catégorie dans le championnat régional, les équipes devront s'inscrire au plus tard au 01 novembre via l'extranet Fédéral.

2. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

2.1. Format du championnat régional

Le championnat régional de Flag Football catégories U9, U11, U13, U15, U17 ou Senior est une compétition qui se déroule comme suit :

- Poules composées de trois à cinq équipes, chaque journée se jouera sous forme de tournoi avec des matchs simples ;
- Finale : tournoi opposant les cinq meilleures équipes (sous réserve du nombre d'inscrits, avec un minimum de trois équipes en finale) ;
- Aucune poule ne peut être composée de plus de cinq équipes et de moins de trois équipes.

Dans le cas d'un championnat à moins de six équipes, la commission se réserve le droit de modifier le format des tournois.

2.2. Attribution des points

A l'issue de chaque tournoi du championnat, les points suivants sont attribués

- 3 points pour une victoire
- 2 points pour un match nul
- 1 point pour une défaite
- 0 point pour un forfait
- Dans le cas où plusieurs équipes sont déclassés, le classement final s'effectuera en vertu de l'article 2.3.

2.3. Classement du championnat

Le classement du championnat est établi en fonction du nombre de point au classement en cas de nombre de match égal pour chaque équipe.

En cas de nombre de match non égal pour chaque équipe, le classement s'établi en divisant le nombre de point par le nombre de match joué.

Lors de l'établissement du classement final, les éventuels ex-æquo sont départagés selon les modalités suivantes :

- 1 : Par le pourcentage particulier (ratio victoire-nul-défaite) entre les équipes ex-aequo uniquement si les équipes ex-aequo se sont toutes rencontrées.
- 2 : Par le goal average particulier entre les équipes ex-aequo si les équipes ex-aequo se sont toutes rencontrées.
- 3 : Par le plus grand nombre de points marqués entre les équipes ex-aequo si les équipes ex-aequo se sont toutes rencontrées.
- 4 : Par le goal average total (par rapport à l'ensemble des rencontres que l'équipe a joué).
- 5 : Par le total des points marqués
- 6 : Par tirage au sort avec une pièce

2.4. Calendrier

Les compétitions se déroulent dans le cadre du calendrier régional approuvé par le Bureau Directeur de la Ligue Grand Est de Football Américain.

Sous réserve de l'homologation par la Commission Flag Nationale / FFFA.

L'organisation de la finale sera faite sous dépôt d'un dossier de candidature.

3. RÉGLES DE JEU

Les matchs du championnat régional de la LGEFA sont régis par les règles de jeu officielles de Flag Football 5 vs 5 de la FFFA (règle IFAF - FFFA).

L'intégralité des règles de jeu se trouve dans le Livre des règles de jeu flag football et ses annexes.

- 1- Les équipes doivent disputer la totalité de la rencontre avec sportivité et courtoisie, conformément aux règles de jeu de la Fédération et aux règlements fédéraux en vigueur,
- 2- Les entraîneurs, capitaines et dirigeants d'équipes sont tenus, de coopérer avec les arbitres pour faire comprendre et appliquer les règles de jeu et assurer la sécurité des joueurs des deux équipes et des arbitres.

4. OBLIGATION DES ÉQUIPES ENGAGÉES

4.1. Infrastructure

Tout manquement à cet article conduit à la perte du tournoi par pénalité.

Le club organisateur ou qui reçoit, doit :

- disposer d'un terrain le jour de la rencontre.
- tracer ou faire tracer le terrain aux normes fixées.
- des vestiaires pour les joueurs qui soient des vestiaires différents pour les hommes et les femmes.
- des vestiaires pour les arbitres (équipes mixtes). L'organisateur qui ne dispose pas de vestiaires réservés aux arbitres est tenu de lui concéder l'un des siens.

Recommandé :

- Fournir à minima six bouteilles d'eau (de 1,5 ou 2l suivant conditionnement) aux joueurs de chaque équipe.

4.2. Secours

Tout manquement à cet article conduit à la perte du tournoi par pénalité.

Lors de tous les tournois, l'association sportive affiliée qui reçoit est tenue de prévoir la présence d'une personne titulaire du certificat Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ou d'un titre équivalent (Secouriste Sauveteur du Travail, Formation aux Gestes et Soins d'Urgence, Premiers Secours en Equipe, à jour de formation continue), qui ne peut pas être joueur, arbitre, délégué ou entraîneur sur ce tournoi, et qui doit être en possession d'un téléphone chargé pour appeler les secours en cas de besoin.

Si l'enceinte sportive dispose d'un défibrillateur automatique, alors la personne responsable des premiers secours doit en avoir connaissance et doit avoir pris connaissance de son accessibilité.

4.3. Arbitrage

Le club organisateur ou qui reçoit, doit présenter :

- Un délégué de tournoi, ce délégué doit être majeur, avoir passé la formation de délégué et posséder une licence dans la discipline flag autre qu'une licence « découverte ». Il peut être licencié dans le club organisateur, ou dans un autre club. Le délégué ne peut pas prendre part aux rencontres lors du tournoi.

Tout manquement à ce point conduit à la perte du tournoi par pénalité.

L'auto arbitrage prévaut sur cette compétition lors des phases régulières, néanmoins chaque équipe devra fournir au moins un arbitre présent valablement formé (ARCF) et licencié (comptant dans le quota obligatoire).

Tout manquement à ce point conduit à la perte du tournoi par pénalité.

Toutefois, si un arbitre non joueur valide et licencié souhaite officier sur la journée, il ne peut être refusé s'il est en tenue complète(1).

Les arbitres ont l'interdiction d'arbitrer une rencontre concernant l'équipe dans laquelle ils sont licenciés.

Les équipes ont la possibilité de changer d'arbitre à la demi-journée, à un moment défini par la Commission Flag. Le second arbitre doit être présenté dès le début du tournoi et doit être apte physiquement à arbitrer au moment où il est appelé à officier.

- (1) Équipement Arbitre : un pantalon noir avec rayure blanche (ou short noir), un maillot rayé noir/blanc (type 2" pouces), une casquette noire, un flag jaune, un bean bag, un sifflet, un compteur de down, un carton de score, une montre type chronomètre et un stylo. Les lunettes de soleil sont tolérées.

4.4. Quota de joueurs

Tout manquement à ce point conduit à la perte du tournoi par forfait tournoi.

Toutes les associations doivent comporter et inscrire sur la feuille de match d'un tournoi un nombre minimum et maximum de joueurs licenciés, présents en équipements et aptes à jouer une compétition lors de la vérification des licences, à savoir :

- En compétition : sept (7) joueurs en tenue au minimum et quinze (15) joueurs en tenue au maximum.

4.5. Inscription de plusieurs équipes

1) Une association sportive affiliée peut inscrire au maximum trois équipes (équipe « A » et « B » et « C ») pour participer au championnat régional.

2) L'ensemble des règles applicables aux équipes « A » et notamment les règles relatives au transfert et au quota de joueurs formés en France, sont également applicables à l'équipe « B » et « C ».

Fonctionnement des équipes « A » et « B » et « C » :

L'effectif de l'équipe « A » est établi lors de la première journée de championnat de l'équipe « A ». Il est ensuite visible et consultable sur le site fédéral.

En cours de championnat :

- Un maximum de deux joueurs identifiés comme appartenant à l'équipe « A » peuvent jouer dans l'effectif de l'équipe « B », par journée ;
- Les joueurs identifiés dans l'effectif de l'équipe « B » pourront être présents sur une feuille de match de l'équipe « A ». Néanmoins, une fois qu'ils seront apparus au minimum deux fois sur une feuille de match d'une journée dans l'effectif de l'équipe « A », ils deviennent des joueurs appartenant à l'effectif de l'équipe « A » ;

- Si une équipe « C » existe, les mêmes règles sont applicables entre les équipes « B » et « C ».

Tout manquement est passible de la perte du tournoi par pénalité pour l'équipe « B » ou « C ».

4.6. Ballons

Toutes les associations doivent venir avec un minimum de deux (2) ballons. Le ballon doit être en cuir, neuf ou presque neuf avec une taille réglementaire, un poids et une pression non altérés.

Chaque équipe peut utiliser son propre ballon s'il est réglementaire.

4.7. Tenue de match

Toutes les associations doivent venir avec deux jeux de maillots, un du couleur du club, l'autre blanc avec les numéros des joueurs.

Les tenues des joueurs d'une même équipe seront identiques pour tous, les maillots, shorts ou joggings sans poches et chaussettes doivent être de même coupe et même couleur.

Les joueurs doivent porter une ceinture maintenue fermement autour de la taille et deux flags de type « pop » sur les hanches. Les flags doivent être clairement visibles et doivent pendre librement et ne pas être recouverts par une quelconque partie de l'équipement du joueur. Les flags doivent être d'une seule couleur et différente de toutes les couleurs se trouvant sur le pantalon, en même temps les flags doivent être d'une couleur contrastée avec le pantalon. Les joueurs modifiant délibérément leurs flags, seront exclus de la rencontre.

Les protège-dents transparents ou blanc sont interdits sauf à être muni d'un protège-lèvres type tétine pour les protège-dents blancs.

Les arbitres ou délégué peuvent exclure un joueur ne respectant pas ces points tant qu'il ne sera pas remis en conformité.

5. MIXITÉ

5.1. Mixité

Les équipes doivent présenter le jour du tournoi, sur la feuille de licenciés, **deux licenciés minimums** du sexe opposé à celui qui compose majoritairement l'équipe.

Pour chaque match, l'équipe doit avoir au minimum, sur le terrain, en attaque et en défense, un licencié du sexe opposé à celui qui compose majoritairement l'équipe.

Dans le cas où une équipe ne peut plus présenter un joueur du sexe opposé à celui qui compose majoritairement l'équipe, l'équipe devra évoluer à quatre joueurs sur le terrain.

Une équipe peut demander avant le début de la compétition, un statut « non mixte ». Le statut « non mixte » permet à une équipe de ne pas être déclarée forfait simple pour défaut de mixité lors des différentes journées de championnat. Elle pourra ainsi disputer les rencontres à cinq joueurs sur le terrain, mais ne pourra pas être classé à un rang supérieur qu'une équipe « mixte », ni participer à la finale.

6. OBLIGATION DES ORGANISATEURS DES TOURNOIS DU CHAMPIONNAT

6.1. Horaires des tournois

Les clubs qui reçoivent décident des horaires des tournois, dans les conditions suivantes :

- À 15h le samedi.
- À 10h ou 14h le dimanche et les jours fériés.
- Suite à une proposition écrite de l'ensemble des clubs et après accord de la Commission Régionale Flag Football, l'horaire de début de tournoi peut être différent des horaires prévus.

Tout manquement à cet article conduit à la perte du tournoi par pénalité.

6.2. Inversion des tournois

Les demandes d'inversion (au moins trois semaines avant la date du 1^{er} tournoi concerné) et de report d'organisateur de tournoi sont à envoyer à la Commission Régionale Flag Football du Grand Est en remplissant les documents prévus à cet effet. Elles doivent être dûment remplies et motivées.

6.3. Report/Tournoi avancé

Principe :

La Commission Régionale Flag Football du Grand Est autorise le report d'un tournoi à une date ultérieure ou antérieure sous réserve du respect des procédures.

Cette demande doit être rédigée par l'ensemble des associations sportives affiliées participantes au tournoi sur l'imprimé officiel fourni par la Fédération et envoyée dans les délais prévus accompagné de tous les justificatifs nécessaires.

La Commission Régionale Flag Football est le seul organe habilité à valider une demande de report ou de tournoi avancé.

Elle peut également être amenée, de façon exceptionnelle et motivée, à prononcer unilatéralement un report ou un tournoi avancé.

Procédure :

1) Avant saison :

Une période de demande de report ou tournoi avancé est réalisable dès la publication des calendriers jusqu'à 4 semaines avant le début du championnat concerné.

2) Saison régulière :

Les demandes de report ou match avancé doivent parvenir à la commission régionale au plus tard trois semaines avant la date prévue du tournoi, validées par l'ensemble des clubs concernés.

Seule la Commission Régionale Flag Football peut valider la proposition de report ou match avancé.

3) Phases finales :

La demande doit parvenir dans les 48h après la parution du calendrier des phases finales.

Justifications de la demande :

1) Dans le cas d'un terrain impraticable ou indisponible, la structure sportive affiliée concernée est tenue de prévenir la Fédération, sa ligue d'appartenance et les clubs adverses dans les meilleurs délais, par courrier électronique avec avis de réception. La Commission Régionale Flag Football est le seul organe qui peut entériner la décision.

2) Pour les périodes de Saison régulière et de Phases finales les demandes ne peuvent répondre qu'à l'une des exigences suivantes :

- Terrain impraticable (par un arrêté municipal ou une déclaration du délégué)
- Terrain indisponible pour cause de non attribution du dit terrain par l'organisme le possédant (fourniture d'un justificatif obligatoire)
- Tenue d'au moins 2 rencontres ou tournois de championnat officiel à domicile sur le même week-end (Football Américain et Flag football confondu)

3) Dans le cas d'une demande pour cause externe, imprévisible et irrésistible, les structures sportives affiliées ont 4 jours à compter de la réception par la Commission Régionale de Flag Football du courriel annonçant le report, pour proposer conjointement une date de report. Une fois le délai expiré, et faute de consensus dans ce délai, la Commission Régionale de Flag Football décide définitivement du week-end du report. L'équipe qui reçoit est celle originellement prévue et les frais de déplacements des équipes restent à leur charge.

6.4. Convocation de tournoi

L'organisateur doit envoyer obligatoirement **trois** semaines avant le tournoi le document type de convocation de tournoi, avec l'ensemble des informations correctement complétées, par

courriel avec accusé de réception aux associations sportives affiliées visiteuses, à la CRA et à la Commission Régionale de Flag.

Tout manquement à cet article conduit à la perte du tournoi par forfait organisateur.

6.5. Le jour du tournoi

Avant le match, l'association sportive affiliée qui reçoit est tenu de fournir la feuille de match approuvée et communiquée par la Fédération, et qui doit être utilisée lors de tout tournoi officiel, en un exemplaire au délégué.

Tout manquement à cet alinéa peut conduire à la perte du tournoi par pénalité.

Le contrôle des licences est **obligatoire**.

Les délégués et arbitres, sont habilités à contrôler, à l'occasion des rencontres, la correspondance entre la liste des licenciés et les documents d'identité que doivent obligatoirement présenter, sur leur requête, les licenciés présents sur le terrain (zone d'équipe et de « coaching »). La vérification des licences se fait au travers des listes de licenciés issues de l'extranet, dans lesquelles sont incorporées les photos des licenciés. Ces contrôles peuvent également être demandés par les présidents, les entraîneurs principaux ou les capitaines des structures sportives affiliées en présence, qui peuvent y assister.

Toute absence de licence entraîne, par le délégué, l'exclusion du terrain de la personne concernée, pendant toute la durée du tournoi.

Seules les personnes présentes sur la liste de licenciés extraite de l'extranet peuvent être présentes à l'intérieur de la main courante entourant le terrain.

Les arbitres pourront exiger l'arrêt provisoire du tournoi, s'ils l'estiment nécessaire, en attendant que leurs décisions soient exécutées.

Si une équipe à plus de trente minutes de retard au coup d'envoi, elle sera déclarée forfait pour le match.

Choix des maillots :

- L'équipe qui reçoit est déterminée par le document « timing de match », et choisit en fonction sa couleur de maillot pour le match concerné. L'autre équipe choisit en fonction une couleur de maillot autre que la couleur choisie par l'équipe qui reçoit.

6.6. Après le tournoi

Une réclamation concerne exclusivement une erreur administrative.

Toute réclamation doit être posée par écrite obligatoirement sur le document fédéral prévu à cet effet par l'un des capitaines, l'entraîneur principal ou le président de l'équipe requérante, durant la période d'autorité du délégué, et transmise avec les originaux de la feuille de match à l'organe de gestion du championnat.

Il appartient à chaque équipe, recevant ou visiteuse, de se munir du document de réclamation si elle souhaite en écrire une.

- Toute réclamation ne pourra être étudiée par la Commission Régionale Flag Football en première instance que si elle est confirmée dans les 48 heures ouvrables, après la date, du tournoi par un chèque ou un virement dont le montant est de 35€.
- Le club organisateur ou le délégué, doit transmettre par courriel avec avis de réception, le mardi avant 18h, en version informatique, tous les documents de matchs (feuille de match, feuille de scores, feuilles de licenciés, feuille de réclamation etc ...) à la Commission Régionale de Flag Football (lgefa.flag@gmail.com) et en copie à la Vie Sportive de la FFFA (feuilledematch@fffa.org), ainsi que par courrier dès que possible à la Commission Régionale Flag Football.

Tout manquement à ce dernier point conduit à la perte du tournoi par forfait organisateur.

7. FORFAITS - SANCTIONS FINANCIÈRES

7.1. Forfait tournoi (forfait simple)

Le forfait tournoi est prononcé si une équipe n'est manifestement pas en mesure de débiter le tournoi ou de le continuer.

En cas d'arrêt du tournoi par une équipe, le délégué mentionne sur la feuille de match la cause invoquée.

Pour le classement en championnat, le forfait tournoi est pris en compte pour l'ensemble des matchs joués prévu sur le tournoi concerné.

Le forfait tournoi donne match gagné aux équipes adverses, sur le score de 18 à 0, 3 points à l'équipe gagnante et 0 points à l'équipe forfait.

Le forfait tournoi est assorti d'une sanction financière dont le montant est défini dans l'article 7.5 du CDC Flag.

7.2. Forfait organisateur

Le forfait organisateur est prononcé par la Commission Régionale Flag Football si une équipe n'est manifestement pas en mesure d'accueillir le tournoi pour lequel elle avait été désignée en tant qu'organisateur.

Si l'équipe organisatrice n'envoie pas de convocation de tournoi aux autres équipes en vertu de l'article 6.4, elle est sanctionnée d'un forfait organisateur.

Le forfait organisateur est un forfait tournoi de la structure sportive affiliée organisatrice. Dans le cas d'un forfait organisateur, le tournoi est annulé et aucun résultat n'est comptabilisé.

Le forfait organisateur est assorti d'une sanction financière dont le montant est défini dans l'article 7.5 du CDC Flag.

7.3. Forfait général

Le forfait général est prononcé :

- Suite à un second forfait tournoi (forfait simple), quelle qu'en soit la cause, survenu dans la même saison sportive pour la même équipe ;
- Suite au désengagement d'une équipe dans un championnat après la parution du calendrier ;

Il est prononcé par la Commission Régionale Flag Football.

Le forfait général est assorti d'une sanction financière dont le montant est défini dans l'article 7.5 du CDC Flag quand il est prononcé après la parution des calendriers définitifs.

Une équipe sera déclarée forfait simple par la commission pour les raisons suivantes (liste non-exhaustive) : absence lors de la compétition ; moins de sept joueurs présents ; absence mixité (si statut non mixte pas demandé) ;

7.4. Forfait finale

Dans le cas d'une équipe annonçant officiellement son forfait pour la finale, cette équipe sera sanctionnée d'un forfait général. De plus si cette annonce est faite au plus tard sept jours avant le tournoi, l'équipe terminant à la 1^{ère} place non-qualificative du tour précédent sera alors automatiquement qualifiée pour le tournoi.

7.5. Sanctions financières

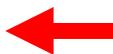
Forfait organisateur - 90 €

Forfait tournoi - 90 €.

Forfait générale - 180 €

Responsable du championnat

M. HINCK Mickaël
1 Rue Louis Pahler 57490 L'Hôpital
Port : 06 43 97 60 70
Mail : lgefa.flag@gmail.com



*Communiquer le résultat de la rencontre
au plus tard le Mardi à 18h
Envoi des feuilles de match*

Président de CRA

M. MONNET Stéphane
Port : 06 63 02 11 95
Mail : lgefa.cra@gmail.com

LGEFA

Chez M. Jacques Flottes de Pouzols
13 Rue de Notre Dame des Près
10120 Saint-André des Vergers
Mail : ligue.grandest.fa@gmail.com